

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 2 février 2015 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème, Florent Ricard, et Howard Welburn formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absent : le conseiller Paul André Ricard.

---

**Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Le quorum est constaté.

**15-02-02-3719**      **Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux**  
**Appuyé par monsieur Florent Ricard**  
**Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 2 février 2015 à 19 h 06.

Adopté

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
  - 1. Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de janvier 2015 :
    - Service des incendies;
    - Traitement des eaux;
    - Travaux publics et infrastructures;
    - Inspection municipale.
  - 2. Rapport sur la situation financière au 31 janvier 2015;
  - 3. Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 janvier 2015;
  - 4. Rapport sur la situation financière Investissement au 31 janvier 2015;
- D) Période d'information du maire;
  - ;
- E) Période de questions du public;

**10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014;
- 10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 janvier 2015 (budget);
- 10.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 janvier 2015;
- 10.4 Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015;

10.5 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2015;

## **20. – CONTRATS & ENTENTES**

- 20.1 Autorisation – Offre de service pour la réalisation d'une demande d'impraticabilité technique de réhabilitation au site de l'usine située au 142, Route 202;
- 20.2 Autorisation - Adhésion au contrat de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour le transbordement, transport et élimination des résidus domestiques;
- 20.3 Autorisation - Modification au bail de Système Huntingdon;
- 20.4 Vente d'un immeuble à la compagnie Les Pliages Nova Inc.
- 20.5 Friperie communautaire - Non-renouvellement du bail de la section additionnelle et du bureau à l'accueil du 4, rue Lorne;

## **30. – ADMINISTRATION & FINANCES**

- 30.1 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- 30.2 Demande de contribution – Comité bénévole du 100<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité de Howick;
- 30.3 Mise en place du Comité Piscine

## **40 – RÉGLEMENTATION**

- 40.1 ;

## **50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

- 50.1

## **60. –VARIA**

- 60.1

## **70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS**

- 70.1 -:

Levée de la séance

---

### **Adoption de l'ordre du jour**

**15-02-02-3720**

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn  
Appuyé par madame Marielle Duhème  
Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 2 février 2015 tel que présenté et avec dispense de lecture. L'item varia demeure ouvert.

Les sujets suivants sont ajoutés :

- **20.6** – Mandat à la firme d'avocats Dunton Rainville - Jakers Treats Inc;
- **60.1** – Fondation Betty Riel – Réservation du Parc Prince le 6 juin 2015;
- **60.2** - Autorisation de fermeture d'une partie de la rue Dalhousie;

Adopté

### **Annonces et dépôt des documents**

#### **Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de janvier 2015**

Les rapports des directeurs pour le mois de janvier 2015 du traitement des eaux, des travaux publics, de l'inspection municipale et de la sécurité incendie sont déposés au greffe.

#### **Rapport sur la situation financière au 31 janvier 2015**

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 31 janvier 2015.

#### **Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 janvier 2015**

##### **Comptes à payer –Janvier 2015**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 31 janvier 2015.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

#### **Rapport sur la situation financière Investissement au 31 janvier 2015**

##### **Dépenses d'investissement – Janvier 2015**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de janvier 2015.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

**Johanne Hébert, trésorière**

### **Période d'information du maire**

- Une rencontre a eu lieu à Québec au cabinet du ministre des Affaires municipales dont les principaux sujets discutés étaient les suivants :
  - Projets de la Ville
  - la situation financière de la Ville;
  - les impacts financiers du nouveau Pacte fiscal;
  - la contribution financière de la Ville à la TECQ;
  - le soutien aux villes dévitalisées.
- La Ville a rencontré différents entrepreneurs au cours du dernier mois;
- La Ville espère recevoir le soutien du Fonds conjoncturel de développement pour continuer son développement économique.
- La correspondance mensuelle du maire est accessible aux membres du conseil pour consultation.
- Les Commissions scolaires New Frontiers et Vallée-des-Tisserands demandent chacun l'appui des municipalités pour que le projet de regroupement de commissions scolaires soit abandonné. Le maire mentionne que la décision de regroupement prise par le gouvernement est formelle.
- Une journée communautaire est organisée pour le 11 février prochain pour les familles et nouveaux résidents dans la MRC du Haut-Saint-Laurent. Un repas spaghetti sera offert à l'école Héritage de 16h30 à 19h00.

### **Période de questions du public**

*Les principales questions se résument comme suit :*

*M. Maurice Haineault (résident de Hinchinbrooke): Il avise le conseil que l'entreprise Jakers Treats, située en face de sa résidence, dégage une odeur intolérable. Il y avait ce même problème avec l'entreprise Phoenix. Il a avisé le ministère de la santé qui procédera à des vérifications.*

*Le maire explique qu'il a effectué une mini enquête auprès des résidents, voisins de l'entreprise. Il semblerait que récemment il y aurait eu des odeurs nauséabondes, une ou deux fois, durant quelques heures. Il mentionne que, par le passé, M. Haineault a souvent eu des récriminations concernant les entreprises installées dans cet immeuble industriel.*

*Mme Morgan Cohan : L'entreprise dégage une odeur intolérable de poisson pourri. L'odeur pénètre dans les maisons.*

*M. Jimmy Iverson : Il dit que la semaine dernière il y a eu une forte odeur provenant de l'entreprise. Il s'inquiète à savoir si cette odeur va persister durant la période estivale.*

*Mme Haineault (résidente de Hinchinbrooke): Cet été, elle ne pourra pas profiter de sa cour extérieure puisque l'odeur est trop désagréable. Son fils a des nausées causées par l'odeur insupportable.*

*M. Haineault : Des camionneurs empiètent sur son stationnement lorsqu'ils accèdent au quai de chargement du 4 rue Lorne. Il demande qui paiera pour la réparation de son asphalte.*

*Le maire lui suggère d'aviser la Sûreté du Québec si quelqu'un s'introduit dans son stationnement. Toutefois, selon les informations qu'il a eues, il n'y aurait que 2 ou 3 camions par semaine qui se rendent à l'entreprise Jakers Treats.*

*La directrice générale mentionne que plusieurs entreprises de transport ne veulent plus assurer de livraisons à cause des altercations de M. Haineault avec les chauffeurs. Elle rappelle l'importance de garder l'entreprise sur le territoire de Huntingdon car cette compagnie a généré plusieurs emplois et apporte des revenus substantiels à la Ville. De plus, Jaker's Treat est situé dans une zone industrielle qui autorise les activités de l'entreprise.*

*Mme Sylvie Bouchard : Elle demande où en est rendu le dossier du CIT du Haut-Saint-Laurent concernant le retrait de la Ville.*

*Le maire lui répond que le ministre des Transports était en vacances et qu'il attend que le décret soit adopté par le Conseil des ministres. Ce qui devrait se faire sous peu. Les membres du CIT avaient accepté le retrait de Huntingdon et n'ont pas respecté son entente.*

## **10. – Adoption des procès-verbaux**

### **Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2014**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

**15-02-02-3721**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1<sup>er</sup> décembre 2014 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

### **Séance extraordinaire du 8 janvier 2015 (budget)**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 8 janvier 2015 relatif au budget ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

**15-02-02-3722**

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 8 janvier 2015 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

**Séance extraordinaire du 8 janvier 2015**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 8 janvier 2015;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

**15-02-02-3723**

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 8 janvier 2015 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

**Séance ordinaire du 12 janvier 2015**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 12 janvier 2015;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

**15-02-02-3724**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par madame Marielle Duhème  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 12 janvier 2015 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

**Séance extraordinaire du 20 janvier 2015**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 20 janvier 2015;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

**15-02-02-3725**

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 20 janvier 2015 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

## **20. – Contrats**

### **Autorisation – Offre de service pour la réalisation d’une demande d’impraticabilité technique de réhabilitation au site de l’usine située au 142, Route 202**

**Considérant que** la Ville de Huntingdon a procédé aux travaux requis au plan de réhabilitation approuvé par le ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques;

**Considérant que** l’analyse d’un échantillon a démontré l’existence d’une infime trace de contaminant sous la fondation du local adjacent au lieu où la contamination avait été détectée et qu’à cet effet, il a été convenu que pour plusieurs raisons, la Ville présentera une demande d’impraticabilité technique;

**Considérant** l’offre de service présentée par la firme LVM pour la réalisation d’une demande d’impraticabilité technique de réhabilitation au site de l’ancienne usine de textile située au 142, Route 202 pour un montant de 21 373 \$;

**Considérant que** la dépense est admissible à une subvention de 50% dans le programme Climat Sol;

15-02-02-3726

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Howard Welburn  
Et résolu à l’unanimité :**

**Que** le Conseil octroie le contrat à la firme LVM pour la réalisation d’une demande d’impraticabilité technique de réhabilitation au site de l’ancienne usine de textile située au 142, Route 202 pour un montant de 21 373 \$, excluant les taxes, selon les conditions mentionnées dans sa soumission datée du 12 janvier 2015.

**Que** le maire André Brunette et la directrice générale, madame Johanne Hébert soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, tout document donnant suite à la résolution en lien à la présente offre de service.

**Que** la dépense soit financée à 50 % par Climat Sol et le solde à la charge de Cleyn & Tinker.

Adopté

### **Adhésion au contrat de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour le transbordement, transport et élimination des résidus domestiques**

**Considérant que** la MRC du Haut-Saint-Laurent a réalisé un appel d’offres pour le transbordement, le transport et l’élimination des résidus domestiques pour les municipalités participantes de son territoire au mois d’octobre-novembre 2014;

**Considérant que** le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire soit la compagnie WASTE MANAGEMENT ;

**Considérant que** la Ville peut se retirer de ce contrat en tout temps;

15-02-02-3727

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la Ville de Huntingdon adhère au contrat de transbordement, transport et élimination des résidus domestiques pour l'année 2015 et autorise le préfet et le directeur général de la MRC du Haut-Saint-Laurent à signer le contrat à cet effet pour et au nom de la municipalité.

Le transbordement se fera à Valleyfield dans le poste de transbordement de Waste Management Québec Inc. Le prix à la tonne est de 99,23 \$, taxes et redevance incluses.

Adopté

#### **Autorisation - Modification au bail de Système Huntingdon**

**Considérant** la résolution no. 14-09-02-3613 adoptée par le conseil municipal à sa séance du 2 septembre 2014 autorisant le renouvellement du bail avec la compagnie Système Huntingdon Inc. pour une période d'un an se terminant le 14 novembre 2015 avec une option de renouvellement d'une année additionnelle ;

**Considérant qu'**à la suite de discussions avec Système Huntingdon Inc., il est convenu de renouveler le bail pour une période d'une durée totale de quatre (4) mois et quinze (15) jours, commençant le 15 novembre 2014 et se terminant le 31 mars 2015, sans option de renouvellement ;

15-02-02-3728

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Howard Welburn  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le renouvellement du bail avec Système Huntingdon Inc., pour la location d'un local d'une superficie approximative de 4 358 p.c. pour la période commençant le 15 novembre 2014 et se terminant le 31 mars 2015, et ce, sans option de renouvellement.

Adopté

#### **Vente d'un immeuble à la compagnie Les Pliages Nova Inc.**

**Considérant** la résolution 13-10-01-3349 adoptée le 1<sup>er</sup> octobre 2013 à l'effet d'accepter l'offre d'achat de monsieur Michel Mongeon d'un montant de quarante mille dollars (40 000 \$) plus les taxes applicables pour acquérir l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 19-A-65-3 d'une superficie approximative de 342.44 m<sup>2</sup> avec le bâtiment y érigé portant l'adresse civique numéro 142, Route 202, local 104;



Abrogée par la  
résolution no.  
15-12-07-3967

15-02-02-3729

**Considérant que** la Ville a procédé au lotissement de certains lots de la route 202 et à la description technique d'une servitude de passage sur le lot 19A-65-1 Ptie ;

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil municipal autorise la vente de l'immeuble connu et désigné comme étant les lots numéro 19- A-65-3, 19-A-71 et une partie du lot 19-A-65-1 Ptie d'une superficie approximative de 1 274.2 m<sup>2</sup> avec le bâtiment dessus érigé portant l'adresse civique numéro 142, Route 202, local 104 à la compagnie Les Pliages Nova Inc. représentée par messieurs Michel Mongeon, Jean-Philippe Leduc et Paul Laferrière au prix de 40 000 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la Ville accorde à l'acheteur une servitude de droit de passage sur une partie du lot 19-A-65-1 Ptie telle que désignée sur le plan no 30 954-R accompagnant la description technique préparée par Denis Lemieux arpenteur sous le numéro 7212 de ses minutes.

**Que** cette vente est faite sans aucune garantie et que l'acheteur consent à prendre l'immeuble dans l'état où il se trouve.

**Que** la Ville se réserve un droit de premier refus.

**Que** les frais de notaire, d'enregistrement, de certificat de localisation, d'arpentage et tout autre frais relatifs à l'acquisition du lot ainsi qu'à la servitude de passage sont aux frais de l'acheteur.

**Que** le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de vente notarié.

Adopté

**Friperie communautaire - Non-renouvellement du bail de la section additionnelle et du bureau à l'accueil du 4, rue Lorne**

**Considérant que** la Friperie communautaire Huntingdon occupe un espace locatif supplémentaire situé au 4, rue Lorne, d'une superficie approximative de 2 700 p.c., afin d'entreposer des marchandises;

**Considérant que** ce bail est renouvelé sur une base mensuelle et qu'une des parties peut mettre fin à la location en tout temps en avisant l'autre partie par un préavis écrit d'un mois;

**Considérant que** la Friperie communautaire Huntingdon occupe également un espace de bureau à l'accueil de l'immeuble du 4 rue Lorne, et ce, sans bail et sans contrepartie;

15-02-02-3730

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Howard Welburn  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal met fin au bail de la Friperie communautaire pour la section d'un espace locatif supplémentaire situé au 4, rue Lorne, d'une superficie approximative de 2 700 p.c., ainsi que de l'espace de bureau situé à l'accueil du même immeuble.

Adopté

**Mandat à la firme d'avocats Dunton Rainville - Jakers Treats Inc**

15-02-02-3731

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal mandate la firme d'avocat Dunton Rainville pour le dossier de Jakers Treats Inc.

Adopté

**30. – Administration & Finances**

**Demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel**

**Considérant que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Considérant que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Considérant qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Considérant que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Considérant que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Considérant que** la municipalité de Huntingdon désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Considérant que** la municipalité de Huntingdon prévoit la formation de cinq (5) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Considérant que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Haut-Saint-Laurent en conformité avec l'article 6 du Programme;

15-02-02-3732

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Howard Welburn  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la Ville de Huntingdon présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité

publique et de transmettre cette demande à la MRC Haut Saint-Laurent.

Adopté

**Demande de contribution – Comité bénévole du 100<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité de Howick**

**Considérant que** la municipalité de Howick célébrera son 100<sup>e</sup> anniversaire en octobre 2015;

**Considérant que** le Comité bénévole du centenaire sollicite une aide financière afin de mener à terme plusieurs projets et activités qui se dérouleront durant cette année de festivités et qui seront offerts aux citoyens de la municipalité de Howick ainsi qu'aux citoyens des municipalités environnantes. ;

15-02-02-3733

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par madame Marielle Duhème  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil municipal accepte d'octroyer une contribution financière au montant de 100 \$, pour souligner le 100<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité de Howick et profite de l'occasion pour leur souhaiter un grand succès.

Adopté

**Mise en place du Comité Piscine**

**Considérant que** le Club Rotary a versé une somme de 15 764,54\$ à la Ville de Huntingdon à titre de contribution financière pour le financement des équipements et infrastructures à la piscine municipale et que cette somme a été affectée au fonds parcs et terrains de jeux;

**Considérant que** le Club Rotary désire participer à la mise en œuvre du projet de réfection des installations de la piscine de Huntingdon et propose monsieur Pierre Meilleur à titre de représentant du Club Rotary ;

15-02-02-3734

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil municipal autorise la mise en place d'un comité consultatif pour le projet de réfection des installations de la piscine de Huntingdon et que les personnes suivantes soient nommées à titre de membres :

- André Brunette, maire
- Rémi Robidoux, représentant municipal
- Pierre Meilleur, représentant du Club Rotary
- Samuel Julien, coordonnateur des loisirs de la Ville
- Claudie Rémillard, représentante citoyenne
- Johanne Hébert, secrétaire du comité.

Adopté

## **40 – Réglementation**

### **50. –Nomination & Gestion du personnel**

#### **60. –Autres**

#### **Fondation Betty Riel – Réserve du Parc Prince Arthur le 6 juin 2015**

**Considérant que** madame Betty Riel organise un Marche-O-Thon afin d'amasser des fonds qui serviront à défrayer les coûts de transport de personnes atteintes du cancer et qui doivent suivre des traitements ;

**Considérant que** madame Riel demande l'utilisation du Parc Prince Arthur pour les activités du Marche-O-Thon ainsi que la fermeture du tronçon de la rue Dalhousie, entre King et Wellington, pour la durée de l'événement;

15-02-02-3735

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**D'autoriser** le Marche-O-Thon et le trajet soumis par madame Betty Riel, dont le départ s'effectuera au Parc Prince-Arthur situé sur la rue Wellington, le 6 juin 2015.

**Que** le parc Prince Arthur soit réservé pour les activités de ce Marche-O-Thon de la Fondation Betty Riel le 6 juin 2015.

**D'autoriser** la fermeture du tronçon de la rue Dalhousie, entre King et Wellington, pour la durée de l'événement.

Adopté

#### **Autorisation de fermeture d'une partie de la rue Dalhousie**

**Considérant que** des organismes du milieu veulent offrir aux enfants plusieurs activités extérieures afin de les occuper durant ce congé scolaire;

**Considérant que** les activités auront lieu dans le parc Prince-Arthur et sur le tronçon de la rue Dalhousie entre King et Wellington ;

15-02-02-3736

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise la fermeture du tronçon de la rue Dalhousie, entre King et Wellington, pour la tenue des activités entourant la semaine de relâche 2015.

Adopté

## **70. –Rapport des comités et des conseillers**

Monsieur le Maire invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

**Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé;

**15-02-02-3737**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la séance soit levée à 20 h 20.

Adopté

---

André Brunette, Maire

---

Denyse Jeanneau, Greffière